

cette part, fruit de l'exploitation de ces barrages, sera vendue pour trente ans à compter du parachèvement de chacun des ouvrages en question.

La signature des accords à Seattle réunira les représentants des sociétés d'utilités publiques des Etats-Unis et du Canada qui participent à ces arrangements complexes. La réunion a lieu à l'hôtel Olympic. Les accords à signer, outre celui qui concerne la vente de la part canadienne, ont trait, comme il a déjà été précisé, aux dispositions intérieures exigées aux Etats-Unis pour l'application de l'accord de vente en question. Ce sont les accords d'échange d'énergie, de répartition d'énergie, de coordination des projets de centrales, de fidéicommiss et de production énergétique.

Outre qu'il partagera également avec les Etats-Unis l'accroissement de la production énergétique, le Canada recevra \$64,400,000 (E.-U.) en retour des avantages en maîtrise des crues qui découleront pour les Etats-Unis de l'exploitation des trois barrages à construire en Colombie-Britannique. Le Traité permettra aussi aux Etats-Unis de construire le barrage de Libby qui, à partir de son emplacement sur la Kootenai dans le Montana, refoulera l'eau dans le Canada sur une distance de 42 milles.

Outre le revenu qu'il tirera de l'accord de vente pour trente ans, le Canada conservera ses droits à la moitié des avantages énergétiques d'aval qui seront produits aux Etats-Unis depuis l'expiration de l'accord de vente jusqu'à celle du Traité même.